GUIDE DE L'APPRENTI

réseau POINT A

Jeunes
Entreprises
Centre de formation d'apprentis
Alternance
Réussite
Emploi

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
MEURTHE-ET-MOSELLE

Édition 2011/2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION	**p. 3**
Préambule	**p. 3**
Les démarches pour devenir apprenti	**p. 3**
S'engager dans l'apprentissage	**p. 5**
1. L'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI	**p. 6**
Le contrat d'apprentissage	**p. 6**
La formalisation du contrat : la signature	**p. 6**
Zoom : les données du contrat	**p. 6**
La rémunération de l'apprenti	**p. 7**
La durée du contrat	**p. 7**
Les horaires de travail	**p. 8**
Les congés et les avantages sociaux	**p. 8**
La rupture de contrat	**p. 8**
En cas de difficultés	**p. 9**
L'apprenti	**p. 9**
Les conditions	**p. 9**
Les engagements	**p. 9**
L'accès aux handicapés	**p.10**
Le Centre de Formation	**p.10**
Les modalités de formation	**p.10**
CFA spécialisé / CFA généraliste	**p. 11**
L'entreprise	**p. 11**
Les engagements	**p. 11**
Les charges sociales	**p.12**
Le secteur public	**p.12**
2. INFORMATIONS PRATIQUES	**p.13**
Des questions	**p.13**
Les sites internet utiles	**p.14**
Les coordonnées des CFA, par villes	**p.16**
Les formations par domaine professionnel	**p.18**

SOUS RÉSERVE DES ÉVOLUTIONS DE LA LÉGISLATION.

INTRODUCTION

PRÉAMBULE

De plus en plus de jeunes choisissent de se former par l'apprentissage. Ouvert aujourd'hui à tous les niveaux de formation, du CAP aux diplômes d'ingénieurs, l'apprentissage constitue une voie qui facilite l'insertion professionnelle.

Si vous êtes âgé de 16 à 25 ans révolus, ou 15 ans issu d'une classe de 3e, vous pouvez vous former par apprentissage. Vous apprendrez un métier et vous préparerez un diplôme recevant une formation en entreprise complétée par des cours en Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

En Lorraine, une cinquantaine de structures accueillent près de 17 000 apprentis préparant un des 300 diplômes de tous niveaux proposés, conduisant vers plus de 150 métiers différents.

La Région Lorraine propose une offre de formations de qualité diversifiée, assure le financement des CFA, accompagne les jeunes apprentis pour leur permettre de suivre une formation dans les meilleures conditions et aide les employeurs pour encourager l'embauche et la formation.

En 10 ans, l'apprentissage a connu une croissance de 50 %, les apprentis représentent aujourd'hui 2 % des emplois salariés lorrains (contre 1,8 % au niveau national).

Pour vous permettre de répondre à vos questions concernant la voie de l'apprentissage, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle et le réseau Point A ont élaboré le guide de l'apprenti. Vous y trouverez tous les renseignements utiles en rapport avec ce mode de formation dans notre département.

La première partie aborde le cadre général de l'apprentissage, la seconde propose des outils pour aider l'apprenti dans ses démarches. Bonne lecture !

LES DÉMARCHES POUR DEVENIR APPRENTI

1 • Choisir sa formation

Il est essentiel de bien s'informer avant de s'engager, de prendre le temps de réfléchir à ses projets, d'échanger avec d'autres personnes.

Pour cela, il peut être intéressant de rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue dans le centre d'information et d'orientation le plus proche de chez soi, à la mission locale, au pôle emploi.

S'informer sur le métier et les secteurs d'activité est primordial, sur internet par exemple (voir page 14).

Rencontrer des professionnels ou des jeunes en formation est encore une meilleure solution : sur leur lieu de travail, lors de salons des métiers ou de journées portes ouvertes, ils pourront vous parler concrètement de leurs activités.

2 • Trouver un maître d'apprentissage

Trouver l'entreprise d'accueil est la condition absolument nécessaire pour l'entrée en formation. Il faut multiplier les démarches dès le printemps et ne pas s'arrêter au premier refus.

Les recherches peuvent êtres directes : connaissances, annonces, internet... ou s'effectuer auprès d'organismes.

Les Chambres consulaires comme les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les Chambres d'Agriculture organisent diverses actions pour aider les jeunes dans leurs démarches, notamment la Bourse « SARIL » qui recense les offres d'apprentissage sur internet.

Les CFA peuvent éventuellement aider le jeune dans sa démarche et proposer des listes d'employeurs. Ils procèdent à une évaluation du projet à travers des séances d'information, des entretiens, des tests...

Les organisations et syndicats professionnels peuvent disposer de listes d'employeurs, tout comme les agences pôle emploi, qui centralisent beaucoup d'offres d'entreprises.

3 • Signer le contrat

Une fois l'entreprise trouvée, un accord est passé entre les différentes parties qui est formalisé par la signature du contrat d'apprentissage.

Le formulaire est envoyé ou remis aux employeurs qui en font la demande par le service apprentissage de la CCI.

Le contrat est à signer par l'employeur, l'apprenti et ses parents s'il est mineur.

4 • S'inscrire au CFA

Ensuite vient l'inscription administrative au CFA de rattachement dont dépend la formation de l'apprenti.

Elle peut se faire par l'apprenti ou directement par l'employeur, sur présentation de la photocopie du contrat.

5 • Débuter son apprentissage

Si le contrat débute à la rentrée de Septembre, l'apprentissage débute en alternant temps en entreprise et temps de cours.

Si le contrat débute pendant les vacances scolaires d'été, l'apprentissage peut débuter à temps plein en entreprise (35 ou 39 heures).

S'ENGAGER DANS L'APPRENTISSAGE

En acceptant la signature conjointe d'un contrat d'apprentissage, l'apprenti et l'employeur s'inscrivent tous deux dans une démarche engagée. C'est une décision réfléchie qui les incite à en respecter le contenu et à tout mettre en œuvre pour sa réussite. Durant la durée du contrat, ils s'engagent moralement à :

L'EMPLOYEUR	L'APPRENTI
Assurer à son apprenti une formation pratique lui permettant de se présenter à l'examen dans les meilleures conditions ;	Réaliser le travail qui lui est confié par son employeur pendant la durée du contrat ;
Permettre à l'apprenti de suivre les cours du CFA et de se présenter aux épreuves du diplôme ;	Suivre avec assiduité la formation assurée par le CFA et par l'entreprise ;
Respecter la réglementation concernant les conditions de travail et de rémunération de l'apprenti ;	Respecter le règlement intérieur de l'entreprise ;
Prévenir les parents ou le représentant légal ainsi que le directeur du CFA en cas d'absence de l'apprenti (pour maladie par exemple).	Se présenter aux épreuves du diplôme prévu à son contrat.

L'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de travail particulier. L'employeur s'engage à transmettre une compétence professionnelle et à verser un salaire au jeune apprenti.

En échange, ce dernier doit travailler en entreprise et suivre une formation complémentaire en centre de formation d'apprentis.

La formation est sanctionnée par un examen qui permet d'obtenir le diplôme professionnel prévu par le contrat.

> *La formalisation du contrat : la signature*

Le contrat d'apprentissage est rempli et signé par l'employeur, l'apprenti (ainsi que son représentant légal s'il est mineur).

Les formulaires de contrat sont à retirer par l'employeur auprès des Chambres consulaires (Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre d'Agriculture).

Ils sont à retourner dès signature à la Chambre consulaire dont dépend l'entreprise. Après enregistrement, un exemplaire est remis à l'employeur, un autre à l'apprenti et une copie au CFA.

> *Zoom : les données du contrat*

Le contrat d'apprentissage comporte :

- Le nom de l'entreprise
- Le nom du maître d'apprentissage
- Le nom de l'apprenti
- Le diplôme et la spécialité préparés par l'apprenti
- La date de début du contrat et sa durée
- Le centre de formation d'apprentis où seront suivis les cours d'enseignement général et technologique.
- Les pourcentages de salaires applicables et le salaire à l'embauche.

Le certificat de visite médicale d'embauche délivré par le médecin du travail de l'entreprise d'accueil sera joint au contrat

> La rémunération de l'apprenti

Le salaire de l'apprenti est calculé en pourcentage du SMIC selon l'âge de l'apprenti et l'année d'apprentissage.

	1RE ANNÉE	2E ANNÉE	3E ANNÉE
16-17 ans	25 %	37 %	53 %
18-20 ans	41 %	49 %	65 %
21 ans et +	53 %	61 %	78 %

La rémunération varie entre 25 et 78 % du SMIC (ou du minimum conventionnel de l'emploi occupé s'il est plus favorable que le SMIC). En 2011, la valeur du SMIC est de 9 euros brut de l'heure. L'apprenti reçoit ainsi chaque mois une somme variant de 341,25 euros pour 25 % du SMIC à 1064,70 euros pour 78 % du SMIC, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

La loi prévoit un maintien de la rémunération (minimum légal) pour ceux qui enchaînent deux contrats.

Des salaires supérieurs peuvent être fixés par les conventions collectives de certaines branches professionnelles, ou pour certaines formations particulières.

> La durée du contrat

La durée du contrat est au moins égale à celle du cycle de formation qui fait l'objet du contrat (de 1 à 3 ans). En cas d'échec à l'examen, le contrat peut être prolongé d'un an, une seule fois.

En revanche la durée de la formation peut être réduite, après avis du directeur du CFA et sur décision du recteur :

- Pour les personnes ayant déjà bénéficié d'une formation à temps complet dans un établissement technologique ou sous un autre statut pendant une année au moins, et qui entrent en apprentissage pour achever cette formation.
- Pour les personnes déjà titulaires d'un diplôme ou d'un titre certifié de niveau supérieur à celui préparé.
- Pour les personnes déjà titulaires d'un diplôme ou d'un titre certifié de même niveau que celui préparé, les deux qualifications ayant un rapport direct. Par exemple, après un CAP boulanger, l'apprenti peut préparer un CAP « connexe » de pâtisserie en un an.

> Les horaires de travail

Les jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage sont des salariés qui bénéficient de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés.

Ils sont soumis à la durée légale du travail et à l'horaire collectif applicable dans l'entreprise, qu'ils soient dans l'entreprise ou en CFA.

Les horaires ne doivent pas dépasser 8 heures de travail par jour pour les apprentis de moins de 18 ans, dans la limite de 35 heures par semaine. En cas de dépassement, de cet horaire, l'employeur doit demander une dérogation à l'Inspecteur du travail (maximum 5 heures par semaine) après avis conforme du médecin du travail.

Dans tous les cas, les apprentis ont droit à un repos journalier continu qui varie de 11h à 14h en fonction de l'âge de l'apprenti. Le repos hebdomadaire varie de 1 à 2 jours selon la convention collective et l'âge.

> Les congés et les avantages sociaux

Les congés sont identiques à ceux des salariés d'entreprise : 5 semaines de congés payés par an au minimum (si l'apprenti a été présent entre le 1er juin et le 31 mai).

Les parents de l'apprenti continuent à percevoir les allocations familiales tant que celui-ci ne touche pas plus de 55% du SMIC.

Comme pour les autres salariés, l'apprenti bénéficie des prestations de la sécurité sociale, qui le couvre pour les risques maladie ou accident du travail. Il cotise pour sa retraite.

Le contrat d'apprentissage, véritable contrat de travail, ouvre droit aux aides pour les travailleurs privés d'emploi en cas de chômage ultérieur (sauf en cas de démission).

L'apprenti reçoit une carte d'apprenti lui ouvrant droit à des réductions tarifaires.

> La rupture de contrat

Le contrat peut être rompu, soit par l'employeur, soit par l'apprenti pendant les deux premiers mois de l'apprentissage. Après cette période, il faut l'accord des deux parties.

En cas de désaccord, apprenti et employeur doivent avoir recours au Conseil des Prud'hommes.

L'apprenti peut résilier le contrat d'apprentissage avant le terme fixé

initialement, en cas d'obtention du diplôme préparé. Il doit informer l'employeur de sa décision par écrit, au minimum deux mois auparavant.

> *En cas de difficultés*

La législation du travail protège les apprentis comme tout autre salarié.

Lors de difficultés pendant la formation, l'apprenti peut informer son CFA ou contacter le médiateur chargé de l'apprentissage qui peut alors jouer un rôle modérateur. Il peut renseigner sur le nombre d'heures à effectuer, les tâches qui relèvent du métier préparé, les conditions de travail, etc.

En cas de difficulté liée à l'application du contrat, l'entreprise et/ou l'apprenti peuvent s'adresser à l'inspecteur du Travail auprès de la DIRECCTE pour les recours concernant la sécurité au travail, les dépassements d'horaires et la rémunération.

L'apprenti

> *Les conditions pour devenir apprenti*

- Être âgé de 16 ans au minimum dans l'année et ne pas avoir atteint l'âge de 26 ans à la date d'entrée en apprentissage. Les jeunes de 15 ans peuvent conclure un contrat d'apprentissage à condition d'avoir terminé le premier cycle d'enseignement secondaire (classe de 3e).
- Avoir un maître d'apprentissage.
- Être reconnu apte par la Médecine du Travail (une visite médicale est organisée par l'employeur dans le mois qui suit l'embauche).

> *Devenir apprenti, c'est s'engager à*

- Effectuer le travail qui est confié (ce travail doit correspondre à la formation inscrite sur le contrat).
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise.
- Suivre la formation assurée par le CFA ou l'établissement d'enseignement.
- Se présenter à l'examen prévu en fin de contrat pour obtenir le diplôme.

> *L'accès aux handicapés :*

Toute personne déclarée handicapée par la CDAPH peut souscrire sans limitation d'âge, un contrat d'apprentissage. Elle bénéficie de mesures d'adaptation et d'aménagements particuliers. Le contrat d'apprentissage est conforme au contrat type fixé par la réglementation. L'employeur bénéficie d'une prime spécifique lorsqu'il forme un apprenti handicapé.

→ Le CFA Régional Adapté est géré par la CCI de Meurthe-et-Moselle. Attaché au service formation par Alternance du Groupe CCI Formation 54, il accompagne des jeunes reconnus travailleurs handicapés et propose un accès à l'apprentissage dans tous les secteurs d'activités.

Plus d'informations à cette adresse : www.cciformation54.fr

Le centre de formation d'apprentis (CFA)

Le CFA assure la formation théorique de l'apprenti selon un rythme qui dépend de la formation préparée : souvent une semaine sur trois mais parfois une semaine sur deux ou selon d'autres modalités.

> *Les modalités de formation*

La formation générale et technologique est assurée en CFA ou dans une UFA (Unité de Formation par Apprentissage).

Elle dure entre 400 et 800 h par an. En cas de redoublement :

240 h minimum par an.

La durée tient compte des exigences propres à chaque secteur professionnel et du niveau de qualification visé.

Elle est répartie de la façon suivante : 2/3 de l'horaire pour l'enseignement théorique, général et technologique (français, maths, législation, initiation à l'économie et à la gestion, technologie, dessin…) et 1/3 de l'horaire pour l'enseignement technique pratique en atelier.

Pour assurer cette formation le CFA dispose d'une équipe d'enseignants : professeurs d'enseignement général, professeurs d'enseignement professionnel. Le sport, obligatoire, est enseigné en fonction des épreuves de l'examen. Certains CFA disposent d'un internat.

> *CFA spécialisé / CFA généraliste*

Parmi les CFA, certains sont très spécialisés dans un secteur professionnel (le bâtiment, l'automobile par exemple), d'autres sont pluriprofessionels (CFA des Chambres de Métiers ou des Chambres de Commerce et d'Industrie).

L'entreprise d'accueil

> *Les engagements*

L'employeur s'engage à :

- Assurer à l'apprenti une formation professionnelle méthodique et complète correspondant au diplôme ou titre prévu au contrat.
- Inscrire l'apprenti au CFA et veiller à ce qu'il suive les cours.
- Désigner un maître d'apprentissage, personne directement responsable de l'apprenti dans l'entreprise et qui joue le rôle de tuteur.
- Participer aux activités de coordination entre les formations dispensées en CFA et en entreprise.
- Effectuer, dès l'entrée de l'apprenti dans son entreprise, les déclarations obligatoires afin qu'il bénéficie des lois sociales en vigueur.
- Prendre rendez-vous avec la Médecine du travail.
- Respecter la législation du travail : horaires, congés, travail de nuit...
- Verser à l'apprenti le salaire prévu au contrat et l'ajuster à l'évolution du SMIC.
- L'inscrire et le faire participer à l'examen conduisant au diplôme préparé.
- Prévenir ses parents (s'il est mineur) ou leurs représentants ainsi que le directeur du CFA en cas d'absence, de maladie, d'accident...

> *Les charges sociales*

En acceptant un apprenti, les entreprises de moins de 11 salariés et entreprises artisanales bénéficient d'une exonération des cotisations patronales et salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi, à l'exception des cotisations accident de travail.

Les entreprises de plus de 10 salariés non artisanales bénéficient d'une exonération partielle des cotisations patronales et d'une exonération totale des cotisations salariales imposées par la loi.

> *Le secteur public*

Pour signer un contrat d'apprentissage, les employeurs publics doivent faire une demande d'agrément à la Préfecture. Les engagements restent les mêmes, en veillant à bien confier à l'apprenti les activités en relation directe avec les enseignements reçus.

Les contrats d'apprentissage conclus dans le secteur public non industriel et commercial sont soumis au droit privé. La procédure est étendue pour les collectivités locales, les établissements publics et les administrations.

Les apprentis qui souhaitent travailler ensuite dans la Fonction publique doivent emprunter la voie des concours externes.

INFORMATIONS PRATIQUES

Des questions ?

N'hésitez pas à contacter nos différents services de « l'Alternance, Promotion – Information – Orientation », situés 10 rue Victor Poirel à Nancy :

DIRECTION

Jean-Luc BESOZZI

Tél. 03 54 95 76 06 – Mél. apio@nancy.cci.fr

JEUNES

POINT A

Mathieu MAGGIORI vous accompagne dans votre choix d'orientation (accueil, information).

Secrétariat : Hélène DE PASQUALE

Tél. 03 54 95 76 06 – Mél. point-a@nancy.cci.fr

ENTREPRISES

SERVICE APPRENTISSAGE

Éliane UMBER et Nicole DESGRANGES vous aident en répondant à vos questions sur l'apprentissage (contrat, partie juridique, maître d'apprentissage, etc.).

Tél. 03 83 95 36 16 – Mél. serviceapprentissage@nancy.cci.fr

LES SITES INTERNET UTILES

Les sites d'aide à l'orientation et à l'information générale sur les métiers et la formation

www.onisep.fr

Informations sur les métiers et les formations, conseils pour étudier, travailler en Europe, étapes et démarches pour construire son projet professionnel.

www.cidj.asso.fr

Informations sur les études et métiers, santé, vie pratique, offres de stages, voyage à l'étranger...

www.jeunesenlorraine.org

Informations sur l'emploi, les formations, le sport et les loisirs, le travail et la santé.

www.inffolor.fr

Liste des organismes de formation, offres de stage, textes juridiques, ouvrages et articles, questions/réponses, etc.

www.studyrama.com

Orientation, emploi, vie étudiante, librairie en ligne.

www.letudiant.fr

Vie étudiante, jobs d'été, logement, orientation.

Les sites consacrés à l'emploi

www.recrut.com

Offres d'emploi, de stages, d'intérim et d'alternance, dépôt de CV...

www.en-stage.com

Offres de stages.

www.cyber-emploi-centre.com

Recherche d'emploi, d'entreprise, conseils pratiques pour la rédaction du CV et de la lettre de motivation, etc.

www.afij.org

Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés. Offres de premier emploi, concours de recrutement, intérim...

www.pole-emploi.fr

Offres d'embauche, dépôt de CV, conseils pour bâtir un projet professionnel, informations sur les métiers, etc.

Les sites d'information sur l'alternance

www.saril.org

Offres d'apprentissage collectées par les chambres consulaires de Lorraine.

www.lapprenti.com

Informations sur l'apprentissage : conditions d'accès, salaire, statut de l'apprenti, etc.

www.maformation.com

Informations sur l'alternance et les métiers porteurs, découverte des métiers par secteur d'activité, adresses utiles...

www.alternance.com

Textes officiels concernant les différents contrats (apprentissage, professionnalisation, contenu des formations, offres des entreprises, etc.)

www.nancy.cci.fr

Site de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meurthe-et-Moselle. Informations concernant l'alternance, les différents contrats...

www.lorraine.eu

Actualité de l'apprentissage en lorraine, adresses des CFA en lorraine.

COORDONNÉES DES CFA PAR VILLES

ART-SUR-MEURTHE

CFA de l'AREP – Association Régionale d'Éducation Permanente
Tél. 03 83 33 40 00 | Avenue Chartreuse de Bosserville – 54510 – Art-sur-Meurthe

JARNY

CFA de Jarny
Tél. 03 82 46 53 76 ou 77 | 2 rue de la Tuilerie – 54800 – Jarny

JARVILLE-LA-MALGRANGE

CFA les Compagnons du devoir
Tél. 03 83 57 81 10 | 6 avenue du Général de Gaulle – 54140 – Jarville-la-Malgrange

CFA transport et logistique de lorraine – AFT-IFTIM CFATL
Tél. 03 83 15 83 83 | Avenue du Général de Gaulle – BP 72 – 54140 – Jarville-la-Malgrange

LANDRES

CFA des métiers de la sécurité
Tél. 03 82 21 86 08 | 1 rue du Collège – 54970 – Landres

LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY

CFA des métiers de l'eau et de l'environnement
Tél. 03 83 55 54 54 | Station d'épuration – Route d'Art-sur-Meurthe – 54410 – Laneuveville-devant-Nancy

LAXOU

CFA CEPAL
Tél. 03 83 96 52 50 | 3 rue de la Vezouze – 54520 Champ-le-Bœuf – Laxou

CFA CCI
Tél. 03 83 95 36 26 | 3 rue du Mouzon – BP 11019 – 54520 Cedex – Laxou

CFA Régional adapté de Lorraine
Tél. 03 83 95 44 94 | 3 rue du Mouzon – BP 11019 – 54521 Cedex – Laxou

MAXÉVILLE

CFAI de l'Industrie
Tél. 03 83 95 35 32 | 10 rue Alfred Kastler – 54320 – Maxéville

NANCY

CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie | AMI
Tél. 03 83 37 99 45 | 53 rue de Bonsecours – 54052 Cedex – Nancy

CFA de l'IRTS de Lorraine
Tél. 03 83 93 36 36 | 201 avenue Raymond Pinchard – BP 2009 – 54100 – Nancy

CFA interrégional des technologies
Tél. 03 83 36 89 11 | 29 rue des Jardiniers – BP 4218 – 54042 Cedex – Nancy

CFA Métiers des arts de la scène
Tél. 03 83 85 33 20 | Opéra national de Lorraine – 1 rue Sainte-Catherine – 54000 – Nancy

CFA des métiers de la banque et de la finance
Tél. 03 83 93 33 10 | Maison de la Finance – 91 avenue de la Libération – 54000 – Nancy

CFA de la restauration de Meurthe-et-Moselle
Tél. 03 83 35 97 40 | 24 rue Henri Bazin – 54000 – Nancy

CFA régional interprofessionnel des arts et métiers | CNAM
Tél. 03 83 85 49 00 | 6 rue de Docteur Heydenreich – 54000 – Nancy

PONT-À-MOUSSON

CFA du BTP
Tél. 03 83 81 65 65 | Avenue Nicolas Pierson – ZAC du Breuil – BP 261 – 54701 Cedex – Pont-à-Mousson

TOMBLAINE

CFA des métiers des services
Tél. 03 83 20 27 86 | 8 rue Jean Moulin – BP 98 – 54510 – Tomblaine

TOUL

CFA agricole de Meurthe-et-Moselle
Tél. 03 83 43 01 13 | 12 rue Drouas – 54200 – Toul

VANNES-LE-CHÂTEL

CFA/CNFA Arts verriers Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers | CERFAV
Tél. 03 83 25 49 90 | 4 rue de la Liberté – 54112 – Vannes-le-Châtel

LES FORMATIONS EN MEURTHE-ET-MOSELLE PAR DOMAINE PROFESSIONNEL

ACCUEIL, HÔTELLERIE, TOURISME	
DIPLÔMES	**CFA D'ACCUEIL**
Restaurant **CAP**	➔ NANCY – CFA de la restauration de Meurthe-et-Moselle
Services en brasserie-café | **CAP**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Services hôteliers | **CAP**	➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine ➔ NANCY – CFA de la restauration de Meurthe-et-Moselle
Employé barman | **MC**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Sommellerie | **MC**	➔ NANCY – CFA de la restauration de Meurthe-et-Moselle
Restaurant | **BP**	➔ NANCY – CFA de la restauration de Meurthe-et-Moselle

AGROALIMENTAIRE	
Agent polyvalent de restauration | **CAP**	➔ LAXOU – CFA de la CCI ➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine
Boucher | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL ➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine
Boulanger | **CAP**	➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine ➔ LAXOU – CFA CEPAL
Charcutier-traiteur | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Chocolatier-confiseur | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Cuisine | **CAP**	➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine ➔ NANCY – CFA de la restauration de Meurthe-et-Moselle
Pâtissier | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL ➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine
Boulangerie spécialisée | **MC**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Cuisinier en desserts de restaurants | **MC**	➔ NANCY – CFA de la restauration de Meurthe-et-Moselle
Employé traiteur | **MC**	➔ LAXOU – CFA CEPAL

Pâtisserie glacerie chocolaterie confiserie spécialisées | **MC**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Technicien vente et conseil qualité en produits alimentaires | **BAC PRO**	➔ LAXOU – IS4A *CFA de rattachement : 88 ROVILLE-AUX-CHENES – CFA de l'horticulture et du paysage*
Boucher | **BP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Boulanger | **BP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Charcutier-traiteur | **BP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Cuisinier | **BP**	➔ NANCY – CFA de la restauration de Meurthe-et-Moselle
Chocolatier | **BTM**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Pâtissier | **BTM**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Sciences et techniques des aliments | **BTSA** *Spécialité aliments et processus technologiques*	➔ MALZÉVILLE – Antenne CFPPA de Pixérécourt du CFA agricole de Meurthe-et-Moselle *CFA de rattachement : 54 TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle*
Sciences, technologies, santé industrie agroalimentaire, alimentation | **LICENCE PRO** *Spécialité génie des bioproductions et de l'agroalimentaire*	➔ VILLERS-LÈS-NANCY – IUT Nancy-Brabois – Site de Villers *CFA de rattachement : 54 MALZÉVILLE – Antenne CFPPA de Pixérécourt du CFA agricole de Meurthe-et-Moselle*

ARTS, SPECTACLES, ARTS APPLIQUÉS	
Arts, lettres, langues activités culturelles et artistiques | **LICENCE PRO** *Spécialité métiers de la scène lyrique*	➔ NANCY – UFR sciences historiques et géographiques, musicologie *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA Métiers des arts de la scène*

BÂTIMENT	
Carreleur mosaïste | **CAP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Constructeur d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse | **CAP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Constructeur en béton armé du bâtiment | **CAP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics

>>>

Couvreur | **CAP**	➔ JARVILLE-LA-MALGRANGE – CFA des Compagnons du Devoir du Tour de France
Installateur sanitaire | **CAP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Maçon | **CAP**	➔ JARVILLE-LA-MALGRANGE – CFA des Compagnons du Devoir du Tour de France ➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine ➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Peintre-applicateur de revêtements | **CAP**	➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine ➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Plâtrier-plaquiste | **CAP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Construction d'ouvrages du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse | **BP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Équipements sanitaires | **BP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Maçon | **BP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Peinture revêtements | **BP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Peinture décoration | **MC**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics

BOIS, AMEUBLEMENT	
Charpentier bois | **CAP**	➔ JARVILLE-LA-MALGRANGE – CFA des Compagnons du Devoir du Tour de France
Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement | **CAP**	➔ JARVILLE-LA-MALGRANGE – CFA des Compagnons du Devoir du Tour de France ➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine ➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Menuisier installateur | **CAP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics

CHIMIE, PLASTURGIE, PAPIER, CARTON, ÉNERGIE	
Arts du verre et du cristal | **CAP**	➔ VANNES-LE-CHÂTEL – CNFA arts verriers – CERFAV
Arts et techniques du verres Option vitrailliste	➔ VANNES-LE-CHÂTEL – CNFA arts verriers – CERFAV
Installateur thermique | **CAP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Mouleur noyauteur : cuivre et bronze | **CAP**	➔ NANCY – Lycée Henri Loritz *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA interrégional des technologies*
Maintenance en équipement thermique individuel | **MC**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Fonderie | **BAC PRO**	➔ NANCY – Lycée Henri Loritz *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA interrégional des technologies*
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques | **BAC PRO**	➔ JARVILLE-LA-MALGRANGE – CFA des Compagnons du Devoir du Tour de France
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques | **BAC PRO**	➔ LONGWY – Section d'enseignement professionnel du lycée Alfred Mézières *CFA de rattachement : 54 PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics*
Arts et techniques du verre | **BMA**	➔ VANNES-LE-CHÂTEL – CNFA arts verriers – CERFAV
Monteur en installations de génie climatique | **BP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Technicien en énergies renouvelables | **MC** *Option A : Énergie électrique*	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Technicien en énergies renouvelables | **MC** *Option B : Énergie thermique*	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Fluides, énergies, environnement | **BTS** *Option D maintenance et gestion des systèmes fluidiques et énergétiques*	➔ LAXOU – UFA du lycée Emmanuel Héré du CFA du BTP de Pont-à-Mousson *CFA de rattachement : 54 PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics*
Fonderie dominante coulées gravitaires | moulage sable en coquille | **BTS**	➔ NANCY – Lycée Henri Loritz *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA interrégional des technologies*

>>>

Peintures encres et adhésifs | **BTS**	➔ NANCY – Lycée Henri Loritz *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA interrégional des technologies*
Diplôme d'ingénieur de l'école européenne d'ingénieurs en génie des matériaux de l'institut national polytechnique de Lorraine | **DIPLÔME D'INGÉNIEUR**	➔ NANCY – École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA interrégional des technologies*
Diplôme d'ingénieur du CNAM | **DIPLÔME D'INGÉNIEUR** *Spécialité énergétique en partenariat avec l'IEFEE*	➔ NANCY – École d'ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers de Lorraine *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA régional interprofessionnel des arts et métiers*

COIFFURE, ESTHÉTIQUE	
Coiffure | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Esthétique, cosmétique, parfumerie | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Coloriste-permanentiste | **MC**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Styliste-visagiste | **MC**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Coiffure | **BP** Option coloriste permanentiste	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Coiffure | **BP** Option styliste-visagiste	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Esthétique, cosmétique, parfumerie | **BP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Esthétique cosmétique | **BTS**	TOMBLAINE – Lycée des métiers du commerce, des services aux personnes, aux entreprises et aux collectivités – Marie Marvingt *CFA de rattachement : 54 TOMBLAINE – CFA des métiers des services*

COMMERCE, VENTE	
Employé de commerce multi-spécialités | **CAP**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Employé de vente spécialisé | **CAP** *Option A produits alimentaires*	➔ JARNY – Lycée polyvalent Jean Zay *CFA de rattachement : 54 JARNY – CFA de Jarny* ➔ LAXOU – CFA de la CCI
Employé de vente spécialisé | **CAP** *Option B produits d'équipements courants*	➔ JARNY – Lycée polyvalent Jean Zay *CFA de rattachement : 54 JARNY – CFA de Jarny* ➔ LAXOU – CFA de la CCI ➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine
Fleuriste | **CAP**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Commerce | **BAC PRO**	➔ BLÉNOD-LES-PONT-À-MOUSSON – Antenne du CFA de la CCI 54 ➔ LAXOU – CFA de la CCI ➔ LONGWY – Antenne du CFA de la CCI 54 ➔ LUNÉVILLE – Antenne du CFA de la CCI 54
Fleuriste | **BP**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Assistance, conseil, vente à distance | **MC**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Commerce international | Diplôme à référentiel commun européen | **BTS**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Management des unités commerciales | **BTS**	➔ BLÉNOD-LÈS-PONT-À-MOUSSON – Antenne du CFA de la CCI 54 ➔ LAXOU – CFA de la CCI ➔ LONGWY – Antenne du CFA de la CCI 54 ➔ LUNÉVILLE – Antenne du CFA de la CCI 54
Négociation et relation client | **BTS**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Techniques de commercialisation | **DUT**	➔ LUNÉVILLE – Antenne du CFA de la CCI 54 ➔ NANCY – IUT Nancy-Charlemagne *CFA de rattachement : 54 LAXOU – CFA de la CCI*
Droit, économie, gestion commerce | **LICENCE PRO** *Spécialité commerce interentreprises, commerce de gros et commerce international*	➔ NANCY – IUT Nancy-Charlemagne *CFA de rattachement : 54 LAXOU – CFA de la CCI*
Droit, économie, gestion, commerce | **LICENCE PRO** *Spécialité distribution*	➔ NANCY – Institut supérieur d'administration et de management | ISAM-IAE (ex-UFR AES) *CFA de rattachement : 54 LAXOU – CFA de la CCI*

>>>

Droit, économie, gestion commerce *Spécialité management des achats et des ventes à l'international*	➔ NANCY – IUT Nancy-Charlemagne *CFA de rattachement : 54 LAXOU – CFA de la CCI*

COMMUNICATION, INFORMATION	
Production imprimée | **BAC PRO**	➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Secrétariat | **BAC PRO**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Assistant de manager | **BTS**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Technicien supérieur en maintenance et support en informatique | **Autres titres et diplômes**	➔ LAXOU – CFA de la CCI

ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE	
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques | **CAP**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile | **MC**	➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Électrotechnique, énergie, équipements communicants industriel | **BAC PRO**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Systèmes électroniques numériques électrodomestique | **BAC PRO**	➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Systèmes électroniques numériques télécommunications et réseau | **BAC PRO**	➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Installations et équipements électriques | **BAC PRO**	➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Électrotechnique | **BTS**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie

FORÊTS, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	
Travaux paysagers | **CAPA**	➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine
Tracteurs et machines agricoles | **CS** *Utilisation et maintenance*	➔ TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle
Responsable d'exploitation agricole | **BP**	➔ HAROUÉ – UFA de l'ALPA du CFA agricole de Roville *CFA de rattachement : 88 ROVILLE-AUX-CHENES – CFA de l'horticulture et du paysage*
Analyse et conduite de systèmes d'exploitation | **BTSA**	➔ MALZÉVILLE – Antenne CFPPA de Pixérécourt du CFA agricole de Meurthe-et-Moselle *CFA de rattachement : 54 TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle*
Technico-commercial | **BTSA** *Agrofournitures*	➔ LAXOU – IS4A Institut supérieur des affaires agricoles et agroalimentaires *CFA de rattachement : 88 ROVILLE-AUX-CHENES – CFA de l'horticulture et du paysage*
Technico-commercial | **BTASA** *Produits alimentaires et boissons*	➔ LAXOU – IS4A Institut supérieur des affaires agricoles et agroalimentaires *CFA de rattachement : 88 ROVILLE-AUX-CHENES – CFA de l'horticulture et du paysage*
Sciences, technologies, santé espaces naturels | **LICENCE PRO** *Spécialité gestion durable des espaces forestiers et développement local*	➔ VANDŒUVRE-LÈS-NANCY – Faculté des sciences et technologies *CFA de rattachement : 88 MIRECOURT – CFA agricole et forestier des Vosges*

MATÉRIAUX SOUPLES	
Entretien des articles textiles en entreprises industrielles | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Métier du pressing | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL

MÉCANIQUE GÉNÉRALE, AÉRONAUTIQUE ET SPATIALE	
Maintenance des équipements industriels | **BAC PRO**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Technicien d'usinage | **BAC PRO**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Industrialisation des produits mécaniques | **BTS**	➔ JARNY – Lycée polyvalent Jean Zay *CFA de rattachement : 54 JARNY – CFA de Jarny* ➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie

MINES, CARRIÈRES, GÉNIE CIVIL	
Géologie appliquée | **BTS**	➔ NANCY – Lycée Henri Loritz *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA interrégional des technologies*
Géomètre topographe | **BTS**	➔ NANCY – Lycée Henri Loritz *CFA de rattachement : 54 NANCY –CFA interrégional des technologies*
Génie civil | **DUT**	➔ VILLERS-LÈS-NANCY – IUT – Nancy-Brabois – Site de Villers *CFA de rattachement : 54 PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics*

MOTEURS, MÉCANIQUE AUTOMOBILE	
Maintenance des véhicules automobiles | **CAP** *Option motocycles*	➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Maintenance des véhicules automobiles | **CAP** *Option véhicules industriels*	➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine
Maintenance des véhicules automobiles | **CAP** *Option véhicules particuliers*	➔ JARNY – Lycée polyvalent Jean Zay *CFA de rattachement : 54 JARNY – CFA de Jarny* ➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Maintenance de véhicules automobiles | **BAC PRO** *Option voitures particulières*	➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Après-vente automobile | **BTS** *Option véhicules industriels*	➔ ART-SUR-MEURTHE – Ensemble scolaire Saint-Michel *CFA de rattachement : 54 ART-SUR-MEURTHE – CFA de l'AREP (Association régionale d'éducation permanente Lorraine)*
Après-vente automobile | **BTS** *Option véhicules particuliers*	➔ ART-SUR-MEURTHE – Ensemble scolaire Saint-Michel *CFA de rattachement : 54 ART-SUR-MEURTHE – CFA de l'AREP (Association régionale d'éducation permanente Lorraine)*

PRODUCTIONS VÉGÉTALES, ANIMALES ET CULTURES	
Production agricole, utilisation des matériels | **CAPA** *Spécialité productions animales*	➔ TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle
Production agricole, utilisation des matériels | **CAPA** *Spécialité productions végétales*	➔ TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle
Productions horticoles | **CAPA** *Spécialité productions florales et légumières*	➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine
Conduite et gestion de l'exploitation agricole | **BAC PRO** *Option systèmes à dominantes cultures*	➔ TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle
Conduite et gestion de l'exploitation agricole | **BAC PRO** *Option systèmes à dominante élevage*	➔ TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle
Productions animales | **BTSA**	➔ MALZÉVILLE – Antenne CFPPA de Pixérécourt du CFA agricole de Meurthe-et-Moselle *CFA de rattachement : 54 TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle*

SANTÉ	
Diplôme d'état d'aide-soignant | **Autres titres et diplômes**	➔ PONT-SAINT-VINCENT – Lycée professionnel La Tournelle *CFA de rattachement : 54 TOMBLAINE – CFA des métiers des services*
Prothèse dentaire | **BAC PRO**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Préparateur en pharmacie | **BP**	➔ TOMBLAINE – Lycée des métiers du commerce, des services aux personnes, aux entreprises et aux collectivités – Marie Marvingt *CFA de rattachement : 54 TOMBLAINE – CFA des métiers des services*
Prothésiste dentaire | **BTM**	➔ LAXOU – CFA CEPAL
Analyses de biologie médicale | **BTS**	➔ TOMBLAINE – Lycée Arthur Varoquaux *CFA de rattachement : 54 TOMBLAINE – CFA des métiers des services*

SERVICES À LA COLLECTIVITÉ	
Agent de la qualité de l'eau | **CAP**	➔ LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY – CFA des métiers de l'eau et de l'environnement
Gestion de déchets et propreté urbaine | **CAP**	➔ LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY – CFA des métiers de l'eau et de l'environnement
Maintenance et hygiène des locaux | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL ➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine
Agent technique de prévention et de sécurité | **BP**	➔ LANDRES – Lycée professionnel Jean Morette *CFA de rattachement : 54 LANDRES – CFA des métiers de la sécurité*
Hygiène propreté environnement | **BTS**	➔ LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY – CFA des métiers de l'eau et de l'environnement
Métiers de l'eau | **BTS**	➔ LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY – CFA des métiers de l'eau et de l'environnement

STRUCTURES MÉTALLIQUES	
Peinture en carrosserie | **CAP**	➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Réalisation en chaudronnerie industrielle | **CAP**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Réparation des carrosseries | **CAP**	➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine ➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Serrurier métallier | **CAP**	➔ JARVILLE-LA-MALGRANGE – CFA des Compagnons du Devoir du Tour de France ➔ PONT-À-MOUSSON – CFA du bâtiment et des travaux publics
Soudage | **MC**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Construction des carrosseries | **BAC PRO**	➔ JARVILLE-LA-MALGRANGE – CFA des Compagnons du Devoir du Tour de France
Réparation des carrosseries | **BAC PRO**	➔ NANCY – Lycée professionnel Jean Prouvé *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA de l'automobile et des métiers de l'industrie*
Technicien en chaudronnerie industrielle | **BAC PRO**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle | **BTS**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie

TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES ET DE COMMANDE	
Pilotage de systèmes de production automatisée | **BAC PRO**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Conception de produits industriels | **BTS**	➔ JARNY – Lycée polyvalent Jean Zay *CFA de rattachement : 54 JARNY – CFA de Jarny* ➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Contrôle industriel et régulation automatique | **BTS**	➔ JARNY – Lycée polyvalent Jean Zay *CFA de rattachement : 54 JARNY – CFA de Jarny*
Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques | **BTS**	➔ JARNY – Lycée polyvalent Jean Zay *CFA de rattachement : 54 JARNY – CFA de Jarny*
Maintenance industrielle | **BTS**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Mécanique et automatismes industriels | **BTS**	➔ MAXÉVILLE – CFA de l'industrie
Technico-commercial commercialisation de biens et services industriels | **BTS**	➔ NANCY – Lycée Henri Loritz *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA interrégional des technologies*
Animateur qualité sécurité environnement | **Autres titres et diplômes** *Sécurité/environnement*	➔ VILLERS-LÈS-NANCY – Ecole d'ingénieurs du Centre d'études supérieures industrielles *CFA de rattachement : 54 LAXOU – CFA de la CCI*
Qualité, logistique industrielle et organisation | **DUT** *Option métrologie et gestion de la qualité*	➔ LUNÉVILLE – Antenne du CFA de la CCI 54 ➔ LUNÉVILLE – IUT Nancy-Brabois *CFA de rattachement : 54 LAXOU – CFA de la CCI*
Responsable de la qualité | **Autres titres et diplômes** *Option sécurité environnement*	➔ LUNÉVILLE – Institut européen de la qualité totale
Diplôme d'ingénieur du centre d'études supérieures industrielles | **DIPLÔME D'INGÉNIEUR**	➔ VILLERS-LÈS-NANCY – École d'ingénieurs du Centre d'études supérieures industrielles *CFA de rattachement : 57 YUTZ – CFAI Moselle-CEFASIM*

TRANSPORT, FINANCES, COMPTABILITÉ	
Conducteur routier marchandises | **CAP**	➔ JARVILLE-LA-MALGRANGE – CFA transport et logistique AFT-IFTIM
Comptabilité | **BAC PRO**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Logistique | **BAC PRO**	➔ JARVILLE-LA-MALGRANGE – CFA transport et logistique AFT-IFTIM
Banque | **BP**	➔ NANCY – CFA des métiers de la banque et de la finance
Services financiers | **MC**	➔ NANCY – Lycée professionnel Paul-Louis Cyfflé *CFA de rattachement : 54 TOMBLAINE – CFA des métiers des services*
Assistant de gestion de PME PMI | **BTS** *A référentiel commun européen*	➔ LAXOU – CFA de la CCI ➔ LONGWY – Antenne du CFA de la CCI 54
Assurance | **BTS**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Banque | **BTS** *Option A marché des particuliers*	➔ NANCY – CFA des métiers de la banque et de la finance
Comptabilité et gestion des organisations | **BTS**	➔ NANCY – Lycée Georges de la Tour *CFA de rattachement : 54 TOMBLAINE – CFA des métiers des services*
Professions immobilières | **BTS**	➔ NANCY – Lycée Georges de la Tour *CFA de rattachement : 54 TOMBLAINE – CFA des métiers des services*
Gestion des entreprises et des administrations *Option petites et moyennes organisations*	➔ COSNES-ET-ROMAIN – IUT Henri Poincaré de Longwy *CFA de rattachement : 54 TOMBLAINE – CFA des métiers des services*
Diplôme de comptabilité et de gestion | **Autres titres et diplômes**	➔ NANCY – IUT Nancy-Charlemagne *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA régional interprofessionnel des arts et métiers*
Droit, économie, gestion assurance, banque, finance | **LICENCE PRO** *Spécialité marché des particuliers*	➔ NANCY – UFR droit, sciences économiques et gestion *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA des métiers de la banque et de la finance*
Droit, économie, gestion commerce | **LICENCE PRO** *Spécialité logistique et commercialisation des boissons*	➔ NANCY – Institut supérieur d'administration et de management | ISAM-IAE (ex-ICN) *CFA de rattachement : 54 LAXOU – CFA de la CCI*
Sciences, technologies, santé gestion de la production industrielles | **LICENCE PRO** *Spécialité animateur qualité*	➔ LUNÉVILLE – Antenne du CFA de la CCI 54 ➔ LUNÉVILLE – IUT Nancy-Brabois – Site de Lunéville *CFA de rattachement : 54 LAXOU – CFA de la CCI*

>>>

Diplôme ICN grande école | **Autres titres et diplômes**	➔ NANCY – ICN Business School
Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion | **Autres titres et diplômes**	➔ NANCY – IUT Nancy-Charlemagne *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA régional interprofessionnel des arts et métiers*
Droit, économie, gestion mention finance | **MASTER PRO** *Spécialité banque des professionnels et management d'agences*	➔ NANCY – UFR droit, sciences économiques et gestion *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA des métiers de la banque et de la finance*
Droit, économie, gestion mention finance | **MASTER PRO** *Spécialité chargé d'affaires entreprises*	➔ NANCY – UFR droit, sciences économiques et gestion *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA des métiers de la banque et de la finance*
Droit, économie gestion mention finance | **MASTER PRO** *Spécialité négociation et ingénierie patri*moniale	➔ NANCY – UFR droit, sciences économiques et gestion *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA des métiers de la banque et de la finance*

TRAVAIL SANITAIRE ET SOCIAL, ANIMATION	
Services | **BEPA** *Spécialité service aux personnes*	➔ TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle
Métiers du football | **CAP**	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Petite enfance | **CAP**	➔ LAXOU – CFA CEPAL ➔ LAXOU – CFA Régional Adapté de Lorraine
Services en milieu rural | **CAPA**	➔ TOUL – CFA agricole de Meurthe-et-Moselle
Services | **BAC PRO** *Accueil assistance conseil*	➔ LAXOU – CFA de la CCI
Diplôme d'état de moniteur éducateur | **Autres titres et diplômes**	➔ NANCY – Institut régional du travail social de Lorraine – Site de Nancy *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA du travail social de Lorraine (IRTS de Lorraine)*
Diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants | **Autres titres et diplômes**	➔ NANCY – Institut régional du travail social de Lorraine – Site de Nancy *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA du travail social de Lorraine (IRTS de Lorraine)*
Diplôme d'état d'éducateur spécialisé | **Autres titres et diplômes**	➔ NANCY – Institut régional du travail social de Lorraine – Site de Nancy *CFA de rattachement : 54 NANCY – CFA du travail socialde Lorraine (IRTS de Lorraine)*

réseau POINT A

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
MEURTHE-ET-MOSELLE